Image not found or type unknown

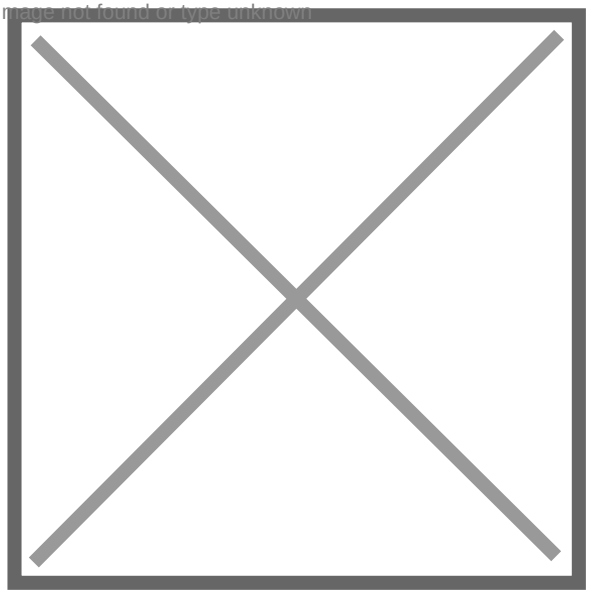

Syndic et votes pour interphone

Par **myke_old**, le **11/11/2007** à **14:54**

Bonjour,
Voila l'an dernier notre syndic nous as proposer de faire installer un interphone et de contabiliser les votes par allée (3 allées pour un batiment et le mien 1 allée), au résultat des votes l'interphone a été refuser. Cette année sur l'ordre du jour l'interphone est redemandé mais cette fois ci avec l'ensemble des voies et non plus par allée (nous sommes 100 logements). Lors de la réunion l'interphone a encore été refuser, mais par contre si cela avait été comme l'année precedente l'interphone aurait pu etre installé dans certaines allées.
Notre syndic éssai de faire en sorte de changer les comptes et de faire comme ci les votes avait été effectué par allées et non tous ensemble comme il l'avait précisé sur l'ordre du jour.
Je voudrais savoir si le syndic a le droit de réagir de cette façon et si cela est légal de changer les clauses de l'ordre du jour d'année en année pour la séparation des votes des allées et de faire comme bon lui semble.

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés